

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



Réunion du 6 novembre 2018 (18h)  
A la Maison du Parc Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

PNR : MME MANOUVRIER et MM BONNISSEAU, HARDY, PATEK et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France

**Le quorum est réuni 13 présents**

**1. Approbation des comptes-rendus des bureaux syndicaux du 18 septembre et du 25 septembre 2018**

Pas de question : adopté à l'unanimité

## **2. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement et au Territoire du 18 octobre 2018**

- Remarque préalable : la présentation de l'aide l'école de la commune de la Celle-les-Bordes a été omise. Il s'agit d'une classe découverte en maternelle. Le service éducation du Parc effectue un accompagnement et il est proposé de financer l'achat de matériel et l'organisation de prestations pédagogiques : 464,72€

Adopté à l'unanimité

- Ecole élémentaire Jean Piaget de Chevreuse :

Ce projet de classe (niveau CM2) est axé sur la thématique de l'habitat durable et plus largement, tout le long de l'année scolaire, sur la préservation de l'environnement avec intervention de scientifiques et spécialistes de différents domaines (évolution du climat, énergie et développement durable, ...).

La participation financière du Parc contribuera à l'acquisition de matériel scientifique et au financement de l'animation « Habiter durablement » présentée dans le livret d'offre pédagogique « A l'école du Parc ».

Classe / enseignante	Participation financière du PNR
Mme MASSE (enseignante CM2)	466,84 €

Adopté à l'unanimité

- Collège Les Molières aux Essarts-le-Roi :

Ce projet destiné aux élèves du CVC (Conseil de vie collégienne) est axé sur la découverte de la biodiversité et construit autour de la création d'un espace jardiné dans la cour du collège. Il s'articule avec celui du dispositif ULIS qui fait également l'objet d'une demande d'aide financière.

La participation financière du Parc contribuera à l'achat de bacs et de végétaux pour constituer l'espace jardiné.

Classe / enseignant ou porteur de projet	Participation financière du PNR
Elèves du CVC / M. David Chaumont (CPE)	500 €

Remarque : le projet est original, le bureau est ravi de voir des projets en collège

Adopté à l'unanimité

- Collège Les Molières aux Essarts-le-Roi :

Ce projet destiné aux élèves de la section ULIS du collège est axé sur la découverte de la biodiversité et construit autour de l'observation des insectes et de la vie du sol dans l'environnement proche du collège, d'élevages d'insectes et de la création d'un jardin au sein du collège (en lien avec le projet du CVC qui fait également l'objet d'une demande d'aide financière). Il sera également en lien avec le Salon du livre de jeunesse de Chevreuse.

La réalisation de ce projet sera accompagnée techniquement par le service éducation du Parc (animations et conseil).

La participation financière du Parc contribuera à l'achat de bacs et de végétaux pour constituer l'espace jardiné.

Classe / enseignante ou porteur de projet	Participation financière du PNR
ULIS / Mme Gaboriau (coordonnatrice)	500 €

Adopté à l'unanimité,

Remarque : il n'y a pas de saucissonnage ce sont des projets distincts et l'avis favorable de la commission thématique tient compte des critères du dispositif

• Collège Juliette Adam à Gif-sur-Yvette :

Ce projet, qui fait l'objet de deux dossiers de demande, concernera 4 classes (2 classes de 6<sup>ème</sup> et 2 classes de 5<sup>ème</sup>) ainsi que le Club nature du collège. Il est axé sur la préservation de la biodiversité et construit autour de l'observation des oiseaux du collège (avec une participation à Vigie Nature école (Museum d'Histoire Naturelle)).

La réalisation de ce projet sera accompagnée techniquement par le service éducation du Parc (animations et conseil).

La participation financière du Parc contribuera à l'achat de matériel d'observation (jumelles, kit et caméra d'observation pour un nichoir)), visite de la réserve naturelle de Saint-Quentin, et matériel pour la réalisation d'une exposition.

Classes / enseignante	Participation financière du PNR
2 classes de 6 <sup>ème</sup> / Mme Charon (enseignante SVT)	500 €
2 classes de 5 <sup>ème</sup> + Club nature / Mme Charon (enseignante SVT)	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>

Adopté à l'unanimité

**3. Validation de l'aide attribuée par la Commission Biodiversité et Environnement, Aide 7.3**

Création d'une mare d'intérêt écologique (annule et remplace la décision prise au Bureau du 16 mai 2017)

Ferme des Clos – Bonnelles

Monsieur Pascal Valois, gérant du GFA val d'Aumont à Bonnelles, avait obtenu par voie de délibération (n°17B20) une subvention de 2580 euros HT (80% de 3225 euros) pour la création d'une mare à vocation écologique dont les caractéristiques devaient être les suivantes :

- 600 m<sup>2</sup> pour environ 1.20 m de profondeur en moyenne, soit un peu moins de 700 m<sup>3</sup> excavés

Toutefois, lors de la phase des travaux, sont apparus plusieurs événements non attendus de nature à modifier le CCTP initial.

En effet, la zone précise désignée pour recevoir le plan d'eau s'est progressivement révélée être une décharge de matériaux variés, dont du verre et des objets métalliques de taille variable (un cadre de plus de 2 mètres de long avait par exemple été sorti).

Plusieurs camions de terre ont ainsi été versés sur la zone maraîchère du GFA afin d'y aménager une zone de cultures sur buttes. Devant l'accumulation progressive de déchets et sur proposition du technicien du PNR présent, le pelleur de l'entreprise missionnée (CUMA de Sonchamp) a été contraint de re-déplacer les terres vers leur lieu d'origine, ce qui a représenté environ une demi-journée de travail supplémentaire pour ce seul poste.

Par ailleurs, l'excavation de la zone a permis de mettre en lumière un ancien drain agricole en bordure du projet, ce qui aurait limité la capacité en eau de la mare à la moitié du volume escompté.

Pour ces raisons, la mare a dû être déplacée de 25 mètres sur la parcelle, de manière cependant à satisfaire aux exigences de la loi sur l'eau et du SAGE orge-Yvette. Or, la topographie du terrain (dévers important et delta de hauteur important par rapport à la nappe) a nécessité d'augmenter considérablement la profondeur du plan d'eau et donc le volume à excaver (environ 900 m<sup>3</sup>) pour avoir une lame d'eau suffisante (au minimum 1 mètre au plus profond du plan d'eau en période sèche).

Ainsi, le montant des travaux se révèle être supérieur d'environ 30% au montant de la subvention fixée en fonction du premier devis.

En raison de ce caractère imprévisible de terrain, indépendant de la volonté du propriétaire, il est proposé de porter au bureau une demande de subvention complémentaire pour réaliser l'objectif de l'action votée au bureau syndical du 16 mai 2017.

Coût de l'opération : 4 680 € ; Subvention Parc 80% : **3 744 €**

Adopté à l'unanimité

#### **4. Validation de l'aide attribuée par la Commission Architecture Urbanisme Paysage du 15 octobre 2018** (annexe 1)

##### **Energie : Aide 5.5 Rénovation de l'éclairage public au Mesnil-Saint-Denis**

Remplacement de lanternes avenue Habert de Montmort et rue de Coignièrès par des lanternes de style à LED.

- Coût de l'opération : 25 777.80€ HT
- Subvention du Parc (70%) = **8 000€ HT** (plafond)

Question est posée sur la nature des LED ambrées, blanches.

Le Président précise qu'il faut que la commission fixe quelques règles pour simplifier le dispositif et sa mobilisation pour les communes, notamment sélectionner sur catalogue parmi des produits disponibles et favoriser la re conductibilité d'une année sur l'autre. La souplesse dans les modalités doit être privilégiée.

Remarque : l'extinction nocturne est aussi destinée à la protection de la biodiversité.

Adopté à l'unanimité

Un point est fait sur les attaches vélos : il faut qu'ils s'attachent en hauteur. La commission peut faire un travail de fond sur catalogue et sélectionner de 4 ou 5 modèles qui seront retenus pour le dispositif. Le taux de subvention doit être attractif et les sites d'implantation vraiment sécurisés.

C'est un sujet qui a fait l'objet d'échange dans 3 commissions thématiques ; le parc a toute sa place pour conseiller les communes afin de favoriser la réflexion sur les lieux d'installation. C'est aussi à prévoir lors de projets de constructions collectives pour l'intégrer dans les conseils en urbanisme.

#### **5. Validation de l'aide attribuée par la Commission Développement économique et Energie du 13 septembre 2018** (annexe 2)

##### **Energie - Aide 5.2 Forges-les-Bains 2017/2018**

## Conseil en énergie partagé (CEP) phase 2

- Cout total : 9400€
- Aide du Parc (50%) : 4700€

---

Remarque : les CEP doivent avoir une durée limitée.

Adopté à l'unanimité

### **6. Validation de l'aide attribué par la commission Culture du 10 octobre 2018**

#### Festival Jazz à tout heure

Pour sa 21ème édition le festival Jazz a toute heure se déroulera du 15 mars au 14 avril 2019 dans les communes de Bonnelles, Gif sur Yvette, la Celle les Borde, le Mesnil-Saint-Denis, Bullion, Rochefort en Yvelines, Saint-Rémy les Chevreuse, les Molières, St-Arnoult en Yvelines.

Cet événement annuel d'envergure qui contribue à la vie culturelle du territoire est l'occasion d'un brassage culturel, économique et social. En organisant des concerts de qualité et éclectiques, le festival permet à la population locale d'accéder à un prix modéré à des événements et à des artistes de renommée nationale et internationale habituellement programmés dans la capitale. Des bénévoles de chaque commune participent à sa préparation et à sa réalisation. Cette démarche permet de donner le goût d'être ensemble, de brasser les populations, de rendre les gens fiers de leur ville ou village.

La subvention du Parc est fléchée vers l'organisation de 4 concerts à destination des scolaires. 2 000 élèves (83 classes) des écoles primaires des villes d'accueil du festival sont attendus. L'éveil musical est l'occasion d'initier les enfants et d'ouvrir leur esprit à toutes les formes d'expression musicale. Cette année c'est Viktorija Gečytė et son groupe, une artiste lituanienne qui accueillera les enfants, reprenant morceaux lituaniens et standards du jazz et du blues.

Le budget total du festival est de 165.000 euros.

Il est proposé au bureau d'approuver la subvention à l'association organisatrice d'un montant de **7 000€**, pour l'édition 2019 du Festival Jazz à tout heure.

---

Remarque : le souhait est formulé d'organiser un concert dans l'ouest du Parc

Adopté à l'unanimité

### **7. Validation de tarifs entrée Petit Moulin : animation groupe**

Il est proposé aux membres du bureau d'adopter les nouveaux tarifs suivants :

Balades découvertes avec le Guide du Parc :

- 9 € / personne à partir de 20 personnes jusqu'à 30 personnes/ 180 € pour un groupe de moins de 20 personnes
- En cas de groupe plus important : 9 € / personne à partir de groupe de 50 personnes/ 360 € pour les groupes entre 30 et 40 personnes.

Visites guidées du musée avec un conférencier

- 5 € / personne à partir de 10 personnes.

---

Remarque : le Petit Moulin a un vrai potentiel de développement ; l'offre va être enrichie par l'installation d'une hydrolienne qui produira de l'électricité. La turbine sera mise en valeur.

Adopté à l'unanimité

### **8. Convention avec l'Etat (Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France) pour l'attribution d'une subvention relative au bilan de la mise en œuvre du SRCE dans les PNR en Île-de-France (annexe 3)**

Les SRCE doivent faire l'objet d'un bilan au plus tard 6 ans après leur date d'adoption et préalablement à la décision de leur maintien ou de leur révision par l'État et le conseil régional. Le SRCE Ile-de-France a été adopté le 23 octobre 2013. Le bilan du SRCE doit être finalisé au 1er semestre 2019 pour une validation en octobre 2019. Pour contribuer à ce bilan, la DRIEE souhaite s'appuyer notamment sur les PNR au regard de leurs spécificités en la matière (approches multisectorielles, transversales, engagements sur le patrimoine naturel, etc.) et envisage la réalisation d'un bilan de l'action dans les parcs franciliens pour la mise en œuvre du SRCE.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ayant animé une étude inter-parcs sur les trames vertes et bleues dans le cadre d'un appel à projets du ministère chargé de l'environnement lors de sa période précédente de classement, la DRIEE Ile-de-France lui propose aujourd'hui de piloter ce travail d'évaluation à l'échelle des 4 parcs franciliens.

Une fiche projet et une convention ont été élaborées par les services de la DRIEE IF et le PNRHVC, présentées en annexes. Une délibération doit être prise pour autoriser le Président à signer cette convention, définissant les modalités financières et techniques de réalisation de cette évaluation.

Adopté à l'unanimité

---

**9. Augmentation de la subvention de la DRAC Ile-de-France pour un projet culturel territorial**  
(annule et remplace la délibération prise au Bureau du 18 septembre et 25 septembre 2018)

Le Parc a répondu à l'appel à propositions en faveur du tourisme culturel 2018 du ministère de la culture, dans le cadre de l'objectif 26 de la charte qui prévoit « d'accompagner, soutenir et valoriser les activités et les acteurs culturels du territoire ». A ce titre, la mission Patrimoine Culture réalise actuellement un recensement des acteurs et lieux culturels.

Afin de les valoriser et de les fédérer, plusieurs actions sont mises en place en 2018, en plus des projets Histoires d'Ici et Aux artistes le patrimoine !

D'une part, l'édition d'un annuaire culturel soulignant la richesse et la variété des intervenants culturels sur le territoire du Parc. A la fin de l'année 2018 ou au début de 2019 est envisagé un moment fédérateur de présentation de ces acteurs culturels et de leurs actions et talents.

D'autre part, une mise en réseau spécifique des 14 équipements culturels du Parc identifiés grâce au recensement en cours. Pour les accompagner dans leur besoin d'une plus grande visibilité, le Parc a proposé de les fédérer autour d'un projet culturel commun qui pourra les réunir et proposer de nouvelles occasions de visites et de découvertes. Cette année, un thème commun a été choisi, celui du jardin, et le programme Cultivons notre jardin a été établi. Cette thématique permet de s'inscrire dans l'initiative régionale « Jardins ouverts ». Un autre thème est en préparation pour 2019.

Afin de réaliser ces ambitions la commission culture du 24 juin 2018 a accepté l'idée de présenter une candidature à l'appel à propositions de la DRAC Ile-de-France en faveur du tourisme culturel.

Le 25 septembre, le bureau syndical a adopté une délibération en faveur de ce partenariat avec la DRAC. Depuis la DRAC a entériné la candidature et proposé d'augmenter la subvention d'un montant de 2 400€ sans augmentation de la participation du Parc.

Il est proposé au bureau, d'actualiser dans le dossier de demande de subvention de la DRAC, en portant la participation de la DRAC de 10 000 € à 12 400 €.

Adopté à l'unanimité

Information donnée sur le château de Dampierre et le projet des acquéreurs qui s'adressera à 300 000 visiteurs

---

**10. Modification de l'attribution d'une subvention au Centre de soins pour rapaces**

L'opération 909 votée au BP 2017 prévoit l'attribution d'une subvention de 15 200 € (80% du montant de l'opération) pour la restauration des volières du Centre de soins.

Les rapaces accidentés sur le territoire du Parc naturel sont depuis plus de 20 ans recueillis, soignés dans un centre de sauvegarde puis ensuite relâchés une fois rétablis dans le même secteur en pleine nature.

Le Parc naturel a ainsi souvent contribué à renforcer par de tels lâchers les populations de chouettes chevêches et effraie. Depuis 2003, ce centre de soins pour rapaces est installé à l'espace ONF Rambouillet. Il fait partie de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (UFCS), il est accueilli gracieusement par l'ONF sur 4,6 ha. Il est constitué en association type loi 1901 reconnue d'intérêt général, et le centre bénéficie d'une autorisation préfectorale.

Une fois recueillis, les rapaces blessés et en soins doivent pour se rétablir pouvoir voler en toute sécurité dans d'immenses volières aménagées spécifiquement. Aujourd'hui ces volières nécessitent d'être restaurées pour pouvoir continuer la mission de sauvegarde des rapaces. Une convention entre le Parc naturel, l'association et l'ONF encadrera la participation du Parc naturel. L'association prend à sa charge 20% du montant TTC. S'agissant d'un bénéficiaire de droit privé (association loi 1901) qui ne récupère pas la TVA, la subvention est proposée sur le montant TTC des travaux.

Cette proposition d'aide a fait l'objet d'une consultation de la commission Biodiversité/ Environnement qui l'a approuvée.

Suite à une erreur matérielle dans la délibération 18B06 du 13 février 2018, prise en compte du montant HT au lieu du montant TTC des travaux, la délibération proposée au bureau syndical annule et remplace la précédente (18B06) et mentionne une subvention de 80% sur le montant TTC des travaux, soit 15 200 € TTC maximum pour un montant total TTC de travaux éligibles de 19 000 €.

Adopté à l'unanimité

**Informations diverses :**

Suite à l'annonce de la réalisation d'un projet du Conseil départemental des Yvelines portant sur le château de la Madeleine, un éventuel déménagement du Parc est envisagé.

L'adhésion des communes de Vaugrigneuse et des Molières est en cours de signature au Ministère de la transition écologique et solidaire.

La Racine : l'argent était stocké dans une armoire forte à Port-Royal des Champs, le coffre a été volé. L'association a fait jouer son assurance. Les billets sont réimprimés avec une marque de sécurité complémentaire. Dans une phase de démarrage c'est un inconvénient. Le Parc a soutenu l'opération pour un montant de 24 480€. Ce type de monnaie repose sur une identité forte de territoire. Ce qui est le cas par exemple au pays basque. En vallée de Chevreuse, cette notion est plus diffuse.

Le bureau est clos à 19h